



Commune
de
MAZAMET

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTEES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

S²LO

ID : 081-218101632-20240410-2024_DEL28-DE

Séance du 10 AVRIL 2024

2024 / 02 / 14

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Date de Convocation : *Mercredi 3 Avril 2024*
Date d'Affichage : *Mercredi 3 Avril 2024*
Secrétaire de Séance : *Stéphanie LAFONT*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès
ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
CHABBERT Cécile par LOUP Karine
PUECH Benoît par AMALRIC André
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde ALBERT Corine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Appel à candidature en vue de l'exploitation d'un local commercial situé 9 Place PHILIPPE OLOMBEL / Etablissement du cahier des charges.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que par décision du 7 Mars 2019, la Commune a délégué son droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier du Tarn pour l'acquisition de l'immeuble situé 9 Place Philippe Olombel, cadastré section AB n°209 d'une superficie de 151 m² ;

CONSIDERANT que cet immeuble, comportant un local commercial en rez-de-chaussée, a ensuite été mis à la disposition de la Commune par l'Etablissement Public Foncier du Tarn par convention du 25 Avril 2019 ;

CONSIDERANT que depuis, cette unité commerciale a accueilli deux commerces successifs « La Main Maya » du 1er Mai 2020 au 29 Avril 2022 puis « Mer et Saveurs » dont le gérant a fait part à la Ville de son intention de libérer les lieux à compter du 8 Avril 2024 ;

CONSIDERANT que la Commune souhaite poursuivre l'exploitation commerciale de cette surface afin de valoriser cet immeuble par une activité économique contribuant à l'animation commerciale du cœur de ville ;

CONSIDERANT qu'un cahier des charges a été élaboré visant à encadrer les conditions de présentation des candidatures ainsi que les critères de sélection en vue de l'exploitation du local par de futurs repreneurs ;

CONSIDERANT que la durée prévisionnelle de mise à disposition est fixée, à titre dérogatoire, à une durée d'un an renouvelable trois fois maximum, en application des dispositions de l'article L145-5 du code du commerce ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de chaque échéance, la mise à disposition du local pourra prendre la forme d'un bail commercial, dès lors que les conditions d'occupation et d'exploitation du fonds continueront de correspondre aux exigences du présent cahier des charges ;

CONSIDERANT que la mise à disposition du fonds de commerce a été prévue en fixant une mise à prix du loyer à 600 €uros mensuels, soit 7 200 €uros annuellement, auxquels s'ajoutent le remboursement de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

CONSIDERANT que les dossiers de candidatures devront être reçus en Mairie au plus tard le Vendredi 26 avril 2024 et que le local commercial sera mis à disposition à compter du Lundi 6 mai 2024 ;

CONSIDERANT que la publication de l'avis d'appel à candidatures se fera par voie d'affichage en Mairie durant une période de 15 jours minimum, par le biais d'une annonce légale diffusée dans la presse et sur le site internet de la Ville ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette période de consultation, la ville analysera les offres qui lui seront remises afin de désigner le candidat ayant remis l'offre correspondant le mieux aux attendus édictés dans le cahier des charges ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du Mercredi 3 Avril 2024 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) de procéder à un appel à candidature en vue de l'exploitation du local commercial 9 Place Philippe Olombel ;

2°) d'approver le cahier des charges ci-après annexé ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

S²LO

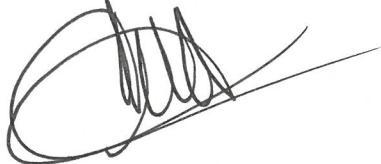
3°) d'habiliter M. le Maire à conduire la consultation, désigner le preneur, formaliser, signer le bail commercial à venir ainsi qu'à procéder à toutes formalités utiles ;

4°) d'autoriser M. le chef du service de gestion comptable de CASTRES à encaisser les recettes au budget de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Stéphanie LAFONT



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 081-218101632-20240410-2024_DEL28-DE